



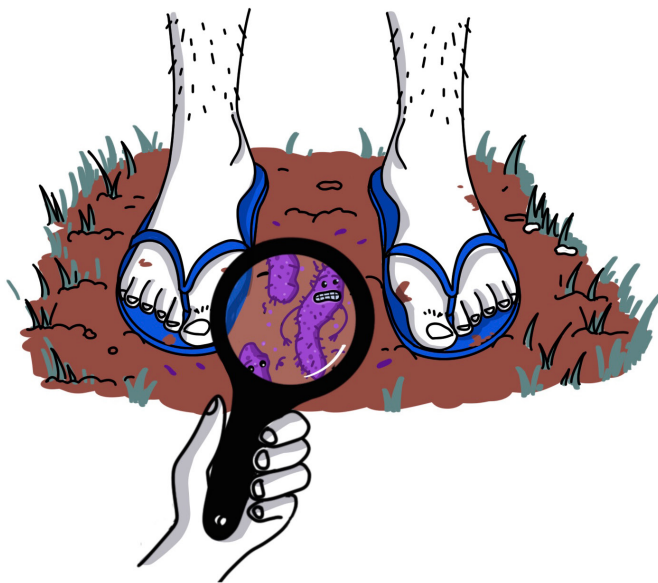
12 Leptospirose

La leptospirose est une maladie grave, voire mortelle, causée par une bactérie (leptospire) excrétée dans l'environnement par l'urine d'animaux infectés (en particulier les rongeurs). Elle peut rester plusieurs mois dans le sol humide ou les eaux stagnantes.

Contamination humaine

La maladie se contracte par contact direct avec un animal infecté (rongeur, animal d'élevage ou de compagnie) ou par contact indirect avec un environnement humide (boue, eau stagnante...) préalablement souillé par cet animal. La contamination par contact indirect est majoritaire d'où l'importance de se protéger lors des activités agricoles, notamment lors de la saison des pluies.

La bactérie pénètre dans l'organisme par contact avec les muqueuses (nez, yeux, bouche) ainsi que par la peau, en présence de lésions cutanées même insignifiantes (plaies, égratignures, brûlures).



Exemples d'activités à risque

- Culture : canne à sucre, fruits, fleurs, légumes.
- Élevage : porcs, cabris, bovins, volailles,...
- Traite des vaches
- Gestion des déchets et des effluents
- Epandage, travaux agricoles en zones humides

Symptômes cliniques

Les premiers symptômes apparaissent entre 4 à 20 jours après la contamination et peuvent faire penser à une grippe : forte fièvre, frissons, maux de tête, douleurs musculaires ou articulaires, troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales).

En l'absence de traitement précoce (antibiotiques), l'infection peut se propager et affecter l'ensemble des organes vitaux (foie, reins, poumons...).

En cas d'apparition de l'un de ces symptômes dans les 3 semaines après la pratique d'une activité à risques, il faut consulter rapidement un médecin et l'informer d'une éventuelle exposition.

Mesures de prévention

→ Mesures générales de lutte :

Informar les travailleurs sur la maladie : comportements/activités à risques, symptômes évocateurs et information du médecin

- ✓ Limiter la pullulation des rongeurs (ramassage et gestion des déchets, élimination et/ou sécurisation des sources d'alimentation, protection des bâtiments, établissement d'un plan de dératisation en collaboration avec les exploitations voisines pour une action commune plus efficace ...)
- ✓ Assurer une bonne gestion des effluents d'élevage
- ✓ Etudier l'opportunité de vacciner certains animaux d'élevage

→ Mesures individuelles de protection :

- ✓ Port d'équipements de protection systématique pour les activités agricoles en environnement humide ou boueux : gants résistants et étanches, bottes, cuissardes, lunettes, combinaisons étanches
- ✓ Ne pas marcher pieds nus ou en savates aux abords des exploitations
- ✓ Respect de règles d'hygiène strictes :
 - Se laver les mains régulièrement avec de l'eau potable et du savon
 - Désinfecter et protéger ses plaies avec un pansement imperméable
 - Eviter le contact des mains souillées avec le visage et les muqueuses
 - Entretenir et stocker ses EPI dans un environnement sécurisé

→ Vaccination :

- ✓ Recommandée en cas de risque élevé sur avis médical au cas par cas
- ✓ Ne dispense pas des mesures de prévention précédentes



Pour aller plus loin, consulter les sites internet de :

- l'ARS : <https://www.lareunion.ars.sante.fr>

- la FDGDON : www.fdgdon974.fr

- le GDS : <https://www.gds974.com>